



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/SG/C.BHA/CIPM-AI/2025 DU 24/06/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE TREIZE (13) LAMPADAIRE SOLAIRES DE TYPE ALL IN ONE PRO 100W/80W DANS LES LOCALITES DE : PASSA-GUILI (Lot 1), ZOUVOU-MARCHE BOURHA (Lot 2) ET MOVOI-TELEKI LAIDE (Lot 3) DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : BIC/EXERCICE 2025

IMPUTATION : 220 150

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité contractante lance pour le compte de la Commune de Bourha, un Appel d'Offres National Ouvert POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE TREIZE (13) LAMPADAIRE SOLAIRES DE TYPE ALL IN ONE PRO 100W/80W DANS LES LOCALITES DE : PASSA-GUILI (Lot 1), ZOUVOU-MARCHE BOURHA (Lot 2) ET MOVOI-TELEKI LAIDE (Lot 3) dans Commune de Bourha, Département du Mayo- Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord :

DESIGNATION DU PROJET	LOCALITES	DEPARTEMENT
TRAVAUX D'INSTALLATION DE TREIZE (13) LAMPADAIRES SOLAIRES DE TYPE ALL IN ONE PRO 100W OU 80W	PASSA (7) - GUILI (6) (Lot 1), ZOUVOU (7) – MARCHE BOURHA (6) (Lot2), MOVOI (7) ET TELEKI LAIDE(6) (Lot3)	MAYO-TSANAGA

2. Participation et Origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'électrification en système solaire Photovoltaïque ;

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le BIC/Exercice 2025, **Imputation : 220 150** pour un coût estimatif de **DOUZE MILLIONS CINQ CENT MILLE (12 500 000)** de Francs CFA TTC par lot.

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en deux (02) lots ci-après définis :

No	INTITULE DU PROJET	Montants
01	Installation de treize (13) lampadaires solaires de type all in one pro 100W/80W à Passa (07) et Guili (06)	12 500 000
02	Installation de treize (13) lampadaires solaires de type all in one pro 100W/80W à Zouvou (07) et Marché Bourha (06)	12 500 000
03	Installation de treize (13) lampadaires solaires de type all in one pro 100W/80W à Movoi (07) et Teleki laide (06)	12 500 000

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Bourha, Autorité Contractante.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Trente Cinq Mille (35 000)** francs CFA auprès de la Recette Municipale de Bourha.

7. Présentation des offres :

Les documents contenant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe et scellées dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bourha, Autorité Contractante, au plus tard le **22/07/2025** à **10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/SG/C.BHA/CIPM-AI/2025 DU 24/06/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE TREIZE (13) LAMPADAIRESOLAIRES DE TYPE ALL IN ONE PRO 100W/80W DANS LES LOCALITES DE : PASSA-GUILI (Lot 1), ZOUVOU-MARCHE BOURHA (Lot 2) ET MOVOI-TELEKI LAIDE (Lot 3) DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : BIC, EXERCICE 2025

IMPUTATION : 220 150

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA pour chaque lot**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **22/07/2025** à **11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Bourha, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Deux (02) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature du contrat.**

13. Evaluation des offres;

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis conformément à la lettre circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ;
- b) la non production au-delà du délai de 48 heures après ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c) Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans l'Electrification en système solaire photovoltaïque au cours des trois (03) dernières années inférieur à Quinze Millions (15 000 000) de Francs CFA ; ou avoir une autorisation spéciale délivrée par le maître d'ouvrage
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels.
- f) Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels.

13.1.3 : Offre financière

- a) Pièces non conformes ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 50 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **2 critères** ;
- b) Expérience de l'entreprise **4 critères** ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **19 critères** ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur **8 critères** ;
- e) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres, dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha; téléphone **697 26 02 05 672 02 63 63** ; email : **combourha@yahoo.com** ; BP : 227 Mokolo.

17. lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC aux numéros 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appels) aux numéros (+237) 673 20 57 25/ 699 37 07 48

AMPLIATION :

- MINMAP/DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-TSANAGA (pour information)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)
- CRTV
- COMMUNE DE BOURHA
- CIPM/C-BOURHA.

Bourha, le 24 JUIN 2025

Le Maire de la Commune de Bourha **DDMINMAP/MT**
(Autorité Contractante)

